MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 2738 du 6 mai 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1911148S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7719 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828670S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er juin 2019 :

Fazzino Fabrice NIGEND : 185 981 NLS : 8 034 630

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er juin 2019 :

Saby Jérôme NIGEND : 184 654 NLS : 8 034 287

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2019 :

Muin Laurent NIGEND : 187 963 NLS : 5 289 270

Robidet Dominique NIGEND : 152 141 NLS : 8 010 089

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mai 2019.

Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air, en second,
F. Madelénat